

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

Demandeur : FACEF et ARC

Question no 5 : SCGM-19, document 4, p 2, lignes 23-26

«Si la clientèle de la grande entreprise industrielle a été exclue de ce PGEÉ, c'est qu'elle adopte déjà par elle-même des procédés qui améliorent sa compétitivité et privilégie les incitatifs fiscaux.»

5. Veuillez préciser ce que vous entendez par «incitatifs fiscaux». Bien vouloir donner des exemples de tels incitatifs.
-

Réponse

5. Nous visions, entre autres, une mesure fiscale fédérale qui permet d'appliquer un taux d'amortissement accéléré sur certains investissements touchant les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Source : ministère des Finances du Canada